

Pap Ndiaye ministre macroniste et donc autoritaire

À l'Education, les ministres changent mais la politique reste la même voire s'empire. À partir du moment où l'objectif unique reste de casser le système et de faire des économies budgétaires sur le dos des pauvres sans nuire aux riches, il faut mettre au pas le plus durement possible tous ceux qui voudraient s'y opposer et au premier chef, les enseignants car sans eux aucune sous-éducation ne peut se faire. Alors, en cette rentrée, la répression est montée d'un cran. D'abord, au lycée Joliot Curie de Nanterre, suite à un audit menée l'an passé, l'équipe éducative constate que 3 profs ont été mutés « dans l'intérêt du service » durant l'été. L'administration argue de désaccords et de tensions empêchant qu'ils travaillent dans le même établissement. Puis, c'est au tour de Kai Terada, professeur de mathématiques depuis 2007 sur le lycée, militant infatigable contre les réformes Blanquer, défendant sans relâche les élèves sans-papiers, d'apprendre qu'il est lui-aussi suspendu « dans l'intérêt du service », sans plus d'explication. Le rectorat de Versailles finit par lui remettre un arrêté de mutation dans un lycée des Yvelines et motive cette décision en expliquant que son « *nom revient régulièrement comme participant activement en dehors des instances du dialogue social ainsi que de l'exercice normal d'une activité syndicale à la dégradation du climat* » scolaire, tout en reconnaissant qu'aucune faute n'a été commise. Au total 24 enseignants au moins ont été « mutés dans l'intérêt du service » ces dernières années, avec cette nouveauté que maintenant les autorités se passent même du simulacre d'une procédure disciplinaire. Mais cela ne s'arrête pas là, l'ensemble des profs du lycée Joliot Curie ont appris dans la foulée que l'audit avait également conclu qu'ils étaient tous très mauvais : ils organisent des DST (devoirs surveillés de 4h) pour leurs élèves, ils demandent des effectifs réduits alors que leurs classes sont « confortablement » à 30, ils sont responsables de l'absentéisme des élèves car leurs cours ne sont pas intéressants. Dorénavant ils seront accompagnés par des inspecteurs pour changer de pédagogie et mettre

en place des « *projets transversaux sur les thèmes de la laïcité, du numérique et de l'égalité des chances* ». Tout devient donc clair : on punit ceux qui entendent continuer à former les élèves des classes populaires pour leur permettre d'espérer encore faire des études supérieures, élèves que l'Etat macroniste veut plutôt redresser idéologiquement à coups de « débats » visant à justifier sa politique raciste et anti-pauvre.

Autre moyen déployé pour casser du prof : un management ultra brutal mené par des chefs d'établissements harceleurs éhontés à qui le recteur de Créteil Auverlot garantit l'impunité totale. Cela a été le cas au lycée Léon Blum de Créteil où seule une grève de 80% des professeurs pendant deux semaines a pu permettre d'éjecter une proviseure notoirement raciste et maltraitante. C'est plus dur au lycée Mozart du Blanc Mesnil où aucune des stratégies mises en œuvre jusque là (grève, droits de retrait, médiatisation, audiences de toutes sortes...) n'est encore parvenue à déraciner le proviseur soutenu par toute sa hiérarchie dans ses actions violentes et illégales. Mais la lutte continue et doit continuer pour l'avenir de l'accès aux études des pauvres !

Refus d'obtempérer : 3 morts cet été

Cet été la police a encore tiré et tué 3 fois et n'a pas hésité à mentir pour salir la mémoire des morts et justifier la « légitime défense ». À Vénissieux, à minuit le 18 août, 2 flics ont tiré et tué le conducteur de 26 ans et son passager de 20 ans lors d'un contrôle sur un parking. À Rennes, à 1h30 du matin le 7 septembre, d'autres flics ont tiré et tué une femme de 22 ans passagère arrière d'une voiture lors d'une interpellation sur la rocade. Ce même jour à 16h30 c'est au tour de Zied 26 ans d'être tué à bout portant au volant de sa voiture à Nice. Cette fois la scène a été filmée de différents points de vue contredisant clairement la version policière : le policier tireur a été mis en examen pour « violences volontaires ayant causé la mort sans intention de la donner » et a été placé sous contrôle judiciaire avec interdiction de port d'arme. La famille a organisé une première marche blanche et réclame justice et vérité.

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin mensuel n°206 du 04 octobre 2022

Recevoir ce bulletin par Internet : contact@resistons.lautre.net. Site internet : <http://resistons.lautre.net/>

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

Obtempérer... jusqu'à quand ?

La Mafia a mauvaise réputation ? Ça dépend. Souvenons-nous, pendant la deuxième guerre mondiale, le débarquement des Alliés en Sicile a été arrangé par un accord conclu entre l'armée américaine et... la Mafia. Il en résulte la naissance d'un État italien démocratique mais profondément pénétré par la Mafia. Nous voyons aujourd'hui où cela mène.

Eh bien, nous, on le fait à la française, on a notre État mafieux bien de chez nous. Sa première méthode consiste à utiliser l'élasticité de la loi. Par exemple, l'article 435-1 du Code de la sécurité intérieure instauré par la gôche de Hollande. Désormais, les policiers, comme les gendarmes, peuvent faire usage de leur arme pour immobiliser des véhicules dont les occupants refusent de s'arrêter et « *sont susceptibles de perpétrer, dans leur fuite, des atteintes à leur vie ou à leur intégrité physique ou à celles d'autrui* », y compris d'autres usagers de la route.

Ce qui veut dire que le policier a le droit de tirer même si sa propre sécurité n'est

pas menacée, il suffit qu'il estime que la personne qui refuse d'obtempérer pourrait commettre dans l'avenir un crime. Les flics, dotés d'un pouvoir de télépathie, ont le droit d'interpréter la loi à la place des juges. C'est eux qui jugent et c'est eux qui exécutent, sans appel possible. C'est ainsi que dix personnes ont été mises à mort en France depuis le début de l'année 2022, alors que la peine de mort a été abolie en 1981. Le même arbitraire sévit quand la police inonde les quartiers populaires par des milliers d'amendes-punitions ou encore pour interdire préventivement de manifester les gilets jaunes ou autres récalcitrants. Quand les lois les plus élastiques ne le sont pas suffisamment pour les besoins du pouvoir, la compagnie Macron-médéfiennne passe carrément dans l'illégalité. Deux exemples parmi les plus flagrants. Le prof de maths Kai Terrada est suspendu puis vient d'être muté dans « l'intérêt du service ». Sans preuves, sans confrontation, sans même comparaître devant une commission de discipline.

... suite en p. 2 >

Et le deuxième : cet été la même compagnie a déclenché une hystérie islamophobe autour de l'imam Iquioussen. Il est accusé d'avoir prononcé des prêches anti-femmes et antisémites ce qui auraient pu le conduire devant les tribunaux. Or, il n'y est pas comparu. Sur la base de ces accusations non vérifiées devant un tribunal, Darmanin a émis un arrêté d'expulsion à son encontre. **Attention, Kafka arrive !!! Quand l'iman quitte lui-même la France, le pouvoir lance un mandat d'arrêt européen contre lui, en vue de l'arrêter et l'enfermer dans un centre de rétention pour pouvoir le faire quitter la France par la force. Voilà le règne de l'illégalité. L'État de droit « classique » lui étant trop étroit, légalement ou illégalement, les tentacules de la pieuvre de l'État mafieux Macron-medefien, se déploient et nous étouffent. Pour survivre il va falloir toutes les trancher. Et on n'y arrivera qu'en désobéissant tous ensemble.**



« Faisons le procès de toute la Police »

Le 15 septembre 2016, Laurent était mutilé par un jet de grenade. Les 12-13-14 décembre 2022, le CRS responsable du tir passera aux assises de Paris. L'Assemblée des blessé-e-s prépare le procès de la police qui se jouera dans et surtout hors les murs du palais de justice... Infos : <https://desarmons.net/> Facebook : **Assemblée des blessés.**

Vincenzo Vecchi risque d'être expulsé en Italie et faire de 12 ans de prison pour avoir manifesté à Gênes en 2001 (voir RE 184). Le 11 octobre prochain la Cour de Cassation va statuer suite à l'avis de la Cour Européenne de Justice (qui n'est pas favorable à Vincenzo). Mobilisation à venir, pétition : <https://www.comite-soutien-vincenzo.org/>

Rassemblement international

pour Défendre la Palestine devant le Parlement Européen à Bruxelles, le samedi 29 octobre. Aller/retour dans la journée en car. Infos et inscriptions : <https://europalestine.com>

CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

L'horreur des prisons mise à nu

Le journal anti-carcéral et libertaire « L'Envolée » n'a de cesse de dénoncer les conditions de détention et les violences subies par les prisonniers, pouvant aller jusqu'à la mort. Cela lui a valu dès le milieu des années 2000 des plaintes pour diffamation jusqu'au procès au tribunal de Beauvais, occasion inespérée d'ouvrir une tribune aux prisonniers témoignant avec force de leurs conditions de vie. Puis, plus rien jusqu'en 2021 et l'interdiction du numéro 52 en raison d'un dossier sur les morts en prison en partie rédigé par les prisonniers. Cet été, c'est au tour du numéro 55 d'être censuré : il contient un récit du procès de La Rochelle en janvier 22 des 7 surveillants de la prison de Saint Martin de Ré qui ont causé la mort en août 2016 de Sambaly Diabaté, un détenu de 33 ans souffrant de troubles du comportement. Il avait refusé de passer un portique le croyant envoûté, il est bâillonné avec une serviette de bain, menotté dans le dos, maintenu au sol sur le ventre de longues minutes : arrivé dans sa cellule il est déjà mort, asphyxié. 3 des surveillants sont condamnés à des peines de 18 mois à deux ans de prison pour homicide involontaire et à indemniser la famille à hauteur de 165 000 euros, un quatrième à un an de prison et cinq ans d'interdiction d'exercer, les trois derniers, jugés pour non-assistance à personne en danger, sont relaxés. Au cours de l'enquête, deux surveillants impliqués se sont suicidés. Finalement ce que l'AP reproche surtout à L'Envolée c'est de dénoncer un fonctionnement habituel du système carcéral dans son ensemble et non pas une simple bavure exceptionnelle. <https://envolee.net/>

Trois policiers reconnus coupables de la mort d'Amadou Koumé

En juin dernier se tenait au tribunal de Paris le procès des trois flics qui ont causé la mort d'Amadou Koumé, 33 ans suite à son interpellation dans la nuit du 6 mars 2015 (deux clés d'étranglement, maintien au sol la cage thoracique compressée, menotté et entravé aux pieds pendant plus de 6 minutes). Le délibéré était rendu le 20 septembre : il aura fallu sept années et une lutte acharnée de la famille pour que les 3 policiers soient condamnés à 15 mois d'emprisonnement avec sursis pour homicide involontaire. Pour la famille, « 15 mois avec sursis, ça ne change rien. » mais la sœur aînée d'Amadou Koumé précise : « c'était très important de savoir que mon frère n'est pas parti comme ça, on sait qu'il y a eu plein de manquements et qu'ils ont mal agi sur lui. C'est pour ça que le mot coupable est très très important. »

La violence invisible

Les autorités le savent, un local désaffecté sous la station de métro Sèvres-Lecourbe à Paris sert régulièrement de refuge à des mineurs isolés. Dans la nuit du 22 au 23 juillet la police nationale intervient, deux jeunes fuient en empruntant les rails du métro aérien. Au départ des premiers métros, le corps sans vie d'un jeune marocain de 16 ans est retrouvé sur les rails, calciné, probablement en raison d'un arc électrique. L'info ne fera que quelques lignes dans les journaux. Mais alors, combien de morts comme celle-ci tombent dans l'oubli ?

Gary, SDF tué par la police à Roissy

Gary Régis-Luce, 32 ans, il fait partie de la centaine de SDF qui vivent dans l'aéroport Charles-de-Gaulle. Ceux qui l'y avait rencontré le décrivent comme une personne « calme » et « discrète ». Le 10 août Gary dormait dans un sas entre des portes automatiques. Quatre policiers d'une unité affectée aux missions de sécurisation et à l'antiterrorisme interviennent pour le faire se lever. Ils sont armés de pistolets automatiques et de matraques télescopiques et portent des gilets pare-balles. Gary a sorti un couteau et il les a menacés. Un des policier lui tire une balle dans le torse.

Ne pouvaient-ils faire autrement que de l'abattre ? s'interroge la famille qui a déposé plainte.

« Ils sont venus, m'ont massacré pour rien et sont repartis »

À Paris XIX^e c'est la veille du 14 juillet, dans le quartier, on entend des pétards. Un jeune homme de 24 ans discute avec des amis. Accidenté quelques semaines auparavant il se remet doucement de ses blessures. Un peu plus loin des policiers sont visés par un tir de mortier, l'auteur prend la fuite, passe devant les 3 amis immobiles sur leur banc. Les policiers les chargent. « Paniqué », le jeune homme les alerte qu'il est « accidenté », un policier lui répond « ferme ta gueule », et le matraque violemment au visage et au niveau de son épaule fracturée. « Casse-toi, rentre chez toi. T'as rien à foutre là. » Il se rendra aux urgences par ses propres moyens : fracture de la mâchoire, lèvre ouverte, plusieurs dents à replacer...

La guerre au rodéos urbains

Août 2022 : sous la canicule, la France brûle. Macron fait du jetski, et Darmanin lance ses troupes dans la guerre contre la délinquance en rodéo !

Certes, cette offensive générale a été déclenchée après un dramatique accident à Pontoise, un motard ayant gravement blessé une fillette au cours d'un rodéo. La famille du jeune auteur de l'accident a été expulsée de son logement. À partir de là Darmanin a « demandé à la police et à la gendarmerie nationale pour ce mois d'août (...) 10 000 opérations de contrôle sur tout le territoire national pour lutter contre ces actes criminels de gens qui prennent la route pour leur route ».

Et le Syndicat Alliance de réclamer la possibilité comme au Royaume Uni, d'utiliser la méthode du « contact tactique » : la voiture de police percute à l'arrière le 2 roues pour faire chuter le conducteur...